

Date de la séance

Le 18 février 2026

Date de convocation

Le 12 février 2026

Date de publication

Le 12 février 2026

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	23
Procurations	6
Excusé	0
Absent	5

N° 2026-02-15

OBJET :

**Attribution fonds de
concours à la
commune de Maule
(L'enfouissement des
réseaux boulevard des
Fossès)**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 18 février, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de Chavenay : Stéphane GOMPERTZ,

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE,

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Samuel COLLIN, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET,

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Dominique

GERBERT, Jean-Philippe ANTOINE, Christelle BARDEILLE, Gilles STUDNIA, Gérard PARFAIT, Karine DUBOIS, Christine

CAILLAT, Axel FAIVRE

Procurations :

Katrin VARILLON a donné pouvoir à Patrick LOISEL

Hervé CAMARD a donné pouvoir à Sylvie BIGAY

Sidonie KARM a donné pouvoir à Caroline QUINET

Myriam BRENAC a donné pouvoir à Stéphane GOMPERTZ

Jean-Christophe SEGUIER a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Yves DEKEYREL a donné pouvoir à Karine DUBOIS

Excusé :

Absents : Olivier RAVENEL, Hajer RIVIERE, Jérôme COTIGNY, William FALCHETTO, Damien GUIBOUT

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L 5216 - 5 - VI du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Gally-Mauldre (CCGM) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCGM, en date du 26 juin 2024, portant décision de création d'un fonds de concours en soutien aux investissements des communes membre et adoption d'un règlement d'attribution d'un fonds de concours ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCGM, en date du 9 avril 2025, actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission d'attribution des fonds de concours en date du 9 février 2026 ;

CONSIDERANT l'avis favorable unanime de la commission Affaires Générales et Financières, et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 11 février 2026 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets

Après en avoir délibéré à la majorité dont 1 contre : Yves DEKEYREL,

APPROUVE le montant de 150 000.00 € à verser à la commune de MAULE.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annexée.

PRECISE que les crédits correspondants à ce fonds de concours sont inscrits au budget principal.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| • Mise en ligne de l'acte le | <u>25/02/26</u> |
| • Document rendu exécutoire le | <u>25/02/26</u> |